

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



Concilier agriculture et environnement

Exemples dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Denis Amerlynck

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

La superficie agricole représente la moitié du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. Les agriculteurs sont donc des partenaires prioritaires du Parc pour la bonne conservation du réseau écologique. L'aspect économique y tient évidemment une place de choix et se travaille selon deux axes.

Bien que la notion de Parc naturel évoque souvent la protection de l'environnement, le volet agriculture est également bien présent. Sur les 80 500 hectares que compte le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, près de la moitié sont voués à l'agriculture. L'environnement y est abordé par l'aspect économique car l'agriculture est un secteur d'activité qui relève de l'économie locale. Les deux principaux axes de travail sont l'autonomie des exploitations agricoles via des partenariats avec des organismes agricoles reconnus et l'appui aux agriculteurs qui ont optés pour la diversification agricole.

Si on analyse la situation agricole, 85 % des terres sont occupées par des prairies (permanentes et temporaires) quasi exclusivement orientées vers la production de vaches allaitantes. Cet élevage est principalement intensif avec des pratiques potentiellement défavorables à la qualité des sols et du milieu naturel. Pour pallier à ce problème, tout en maintenant une

économie agricole rentable, le Parc naturel s'est entouré des compétences du Centre de Michamps, de l'asbl Fourrages-Mieux et du Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) pour travailler sur l'autonomie alimentaire.

Vers une autonomie alimentaire pour les exploitations agricoles

Un des axes de travail est la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la rentabilité économique des exploitations agricoles. Cette rentabilité est fortement dépendante de la capacité de l'exploitant à réduire ses coûts de production et particulièrement ceux liés à l'alimentation du bétail et à la gestion des surfaces fourragère (fertilisation, entreprise...) qui représentent plus de 70 % des coûts variables dans une exploitation d'élevage. L'agriculture de notre territoire se caractérise par 80 % de fermes spécialisées dans l'élevage allaitant, dont 60 % ont une charge en bétail

supérieure à 2 UGB* par hectare. Ce niveau d'intensification limite leur autonomie alimentaire.

Afin de réduire ces coûts de production, tout en atténuant l'effet de concurrence qu'exerce l'élevage bovin vis-à-vis de l'homme pour l'utilisation des ressources alimentaires issues de la céréaliculture, il y avait lieu de réduire la dépendance des exploitations vis-à-vis des ressources extérieures. Pour ce faire, nous avons proposé à un groupe pilote de dix-huit agriculteurs de leur donner la possibilité d'accroître leur capacité à valoriser les fourrages et les engrais de ferme auto-produits par un suivi personnalisé.

Ce suivi a consisté en un bilan annuel de l'exploitation au moyen d'analyses de terres, matières organiques (fumier, lisier, compost et purin), fourrages produits (herbe ensilée, préfanée, foin, maïs et céréales immatures) et concentrés (céréales) qui ont permis d'établir un plan annuel de fertilisation (type et quantité) et un bilan fourrager (ration hivernale établie en fonction des stocks de fourrages et concentrés produits à la ferme).

Tous les résultats d'analyses réalisés durant trois années de suivis ont été compilés dans une brochure disponible sur le site du Parc. Sur base de tableaux reprenant les moyennes des analyses par spéculation agricole, cette brochure interprète et commente, entre autres, l'état des sols, la qualité des fourrages et des matières organiques, et propose même une méthode pour calculer sa propre autonomie en termes d'alimentation du bétail.

Une telle approche est particulièrement pertinente pour des exploitations appartenant à un territoire privilégié comme l'est celui d'un Parc naturel. En effet, elle permet d'accroître le lien des exploitations par rapport à leur terroir, générant une plus-value en

termes d'image de l'activité agricole et une plus grande notoriété des produits. De plus, une gestion raisonnée des ressources auto-produites, en entraînant une réduction des intrants nécessaires, conduit à une baisse des risques de pollution des sols et de l'eau et ce, au bénéfice du cadre de vie de toute une région.

Diversification, promotion et distribution

À côté de ces suivis résolument agricoles, le Parc naturel mène une politique de soutien aux producteurs locaux. On en recense quarante-cinq, dont près de la moitié sont des agriculteurs ayant choisi la diversification agricole.

Cet axe de travail vise à mettre en place de nouvelles formes de diversification, en adéquation avec les ressources du territoire, comme par exemple l'encadrement d'un groupe d'agriculteurs pour la mise en place d'une microfilière « épeautre d'Ardenne ». Le groupe s'organise autour de la production d'épeautre de variétés locales, produites en qualité différenciée afin de produire de la farine et de l'épeautre perlé à destination directe des consommateurs. Les produits sont vendus lors de marchés de terroir, dans des épiceries locales et à des groupements d'achats communs (GAC). Les producteurs initiant une diversification se tournent logiquement vers le Parc naturel qui est leur opérateur de proximité. Celui-ci les aide dans leurs démarches et, le cas échéant, les met en contact avec les opérateurs wallon de référence (APAQW, Diversiferm...).

Les producteurs sont conscients de la plus-value que génère l'appartenance à un Parc naturel pour la promotion de leurs produits. Un groupe d'agriculteurs a porté, il y a une dizaine d'années, le dossier « Régals de nos Terroirs », marque collective qui garantit que le produit est issu du Parc naturel. Par ailleurs, une carte des producteurs et des marchés du Parc naturel est

* L'unité de gros bétail (UGB) est l'unité de référence pour le calcul des besoins nutritionnels des animaux d'élevage. 1 UGB correspond à une vache laitière produisant 3000 litres de lait par an.

RÉSUMÉ

La conciliation entre le maintien d'un environnement de qualité et une agriculture durable est abordée par l'angle économique au sein du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. La rentabilité d'une exploitation d'élevage étant fortement liée à l'alimentation du bétail et à la gestion des surfaces fourragères (70 % des coûts variables), le premier axe de travail est l'autonomie fourragère des exploitations. Un groupe pilote d'agriculteurs a

pu bénéficier d'un bilan annuel comprenant : analyses de terres, de matières organiques, de fourrages produits, de concentrés... aboutissant à un plan annuel de fertilisation et un bilan fourrager. Le second axe de travail est le soutien à la diversification des agriculteurs, de l'accompagnement de leur projet à la mise en place des formes de distribution alternatives de la production locale.

Le Centre agri-environnemental de Michamps, 50 ans au service de la ruralité

Richard Lambert

Centre agri-environnemental de Michamps

Il y a 50 ans, l'Université catholique de Louvain et le Professeur Jean Lambert créaient le laboratoire d'écologie des prairies, à Michamps, près de Bastogne. L'objectif était d'y développer des recherches sur les prairies qui occupent plus de 80 % de la superficie agricole utile de la Province de Luxembourg et 50 % en Wallonie.

Très vite, la Province de Luxembourg a soutenu le développement d'un centre d'information agricole afin d'assurer le transfert direct des résultats des recherches vers les agriculteurs et le développement d'un service d'analyses agricoles. Les recherches et les activités se sont développées et diversifiées pour s'adapter et répondre aux demandes du monde rural.

En 2006, le lien entre la Province de Luxembourg et l'UCL a été renforcé via la création de l'asbl « Centre agri-environnemental de Michamps » et la signature d'un contrat de gestion avec la Province.

Depuis 2007, le Centre bénéficie du soutien financier du Service Public de Wallonie via une convention cadre.


Actuellement, le Centre de Michamps emploie une vingtaine de personnes pour ses activités d'analyses, de recherche, de conseil, de formation, d'information et d'encadrement dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et environnemental. Le service d'analyses concerne les sols, les engrais de ferme, les fourrages, les denrées et les eaux. Le Centre dispose d'une trentaine d'hectares de terres et du matériel agricole permettant la mise en place et le suivi d'essais dans les domaines agricoles et environnementaux.

Les actions de conseil et de vulgarisation, ainsi que les recherches appliquées, concernent la phytotechnie des principales cultures dans les conditions pédoclimatiques particulières de la Haute Belgique et visent une autonomie maximale des exploitations dans le respect de l'environnement. Cette recherche de plus d'autonomie concerne les facteurs de production que sont les engrais, les produits phytopharmaceutiques, les aliments du bétail qui fournissent les protéines, l'énergie et les éléments minéraux nécessaires et variables selon les spéculations, ainsi que l'énergie via la production de biomasse à partir des haies.

La position géographique du Centre de Michamps en fait le partenaire privilégié de nombreux autres acteurs de la recherche et du développement lorsqu'il s'agit de répondre aux spécificités pédoclimatiques de la Haute Belgique, en particulier avec l'asbl Fourrage-Mieux pour les prairies, le CIPF pour la culture du maïs et le CRA-W pour l'épeautre.

Le Centre de Michamps mène également des actions particulières en faveur de l'environnement comme la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fruitier indigène, en particulier les pommiers et poiriers sauvages et la conservation de la race de poule ardennaise.

Informations :

- www.centredemichamps.be 
- Portes ouvertes lors de la Journée Découverte Entreprises, le dimanche 4 octobre 2015.

Essais de mélanges graminées-légumineuses sur des parcelles expérimentales du Centre de Michamps.





L'autonomie fourragère des exploitations accroît, d'une part, leur lien avec leur terroir et conduit, d'autre part, à une baisse des risques de pollution des sols et de l'eau grâce à la baisse des intrants nécessaires tout en améliorant leurs performances économiques.

éditée chaque année. Cet outil participe à la création d'un réseau de producteurs dont la promotion est assurée par tous. Enfin, la mise en ligne du portail internet Terroirlux, qui répertorie les coordonnées de tous les producteurs, distributeurs, marchés locaux, réseaux de consommateurs... de la Province de Luxembourg, est un premier pas vers un groupement de producteurs à une échelle plus importante que celle du Parc.

Concernant les réseaux de distribution de produits, plusieurs actions sont menées de front comme, par exemple, l'organisation de marchés de terroir. Celui de Léglise a été mis en place en 2013 et brasse à l'heure actuelle de cinq à six cents visiteurs par marché. Il s'agit d'un débouché local important pour les producteurs. Des actions sont également menées tant avec de petites structures de distribution (épiceries, GAC...) que via la grande distribution.

Les orientations de travail menées avec les agriculteurs pour les années à venir sont de favoriser de nouvelles formes de diversification, d'aider à la commercialisation des productions locales, d'assurer un encadrement des agriculteurs et d'améliorer l'image du milieu agricole entre autres via des animations avec l'Agrimobile (camionnette pédagogique ambulante) dans les fermes et sur les marchés. ■

POINTS-CLEFS

- ← Les agriculteurs sont des partenaires privilégiés pour le maintien d'un environnement de qualité au sein du Parc naturel.
- ← La conciliation entre environnement et agriculture y est abordée par l'angle économique.
- ← L'autonomie fourragère des exploitations est encouragée.
- ← Le soutien à la distribution alternative des produits locaux également.

Crédits photos. Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (p. 26 et 29), Centre de Michamps (p. 28).

Denis Amerlynck

denis@parcnaturel.be

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
Chemin du Moulin 2 | B-6630 Martelange